



CNRS-Villa Médicis

Projet de résidence
« Recherche, Arts et Création »
2025

Formulaire de candidature

En 2023, la Villa Médicis-Académie de France à Rome et le CNRS ont souhaité mettre en place une collaboration fondée sur des Résidences de « **Recherche, Arts et Création** », permettant à des chercheurs et chercheuses du CNRS d'être accueillis à la Villa Médicis.

Pour le CNRS, cette collaboration s'inscrit dans un contexte au sein duquel la recherche, les arts et la création se nourrissent mutuellement par des approches diversifiées et multidisciplinaires, allant de la recherche sur les aspects esthétiques et historiques des œuvres à celle sur leurs médiations et leurs usages en passant par des analyses sur leur dimension matérielle et immatérielle.

Afin de mettre en œuvre cette collaboration, il est prévu que puissent être sélectionnés jusqu'à 2 projets par an maximum dans le ou les domaines « **Recherche, Arts et Créations** ».

Modalités et conditions de l'accueil à la Villa Médicis

- La durée de l'accueil à la Villa Médicis est de 1 à 9 mois, réalisable au 2ème semestre 2025 et au cours de l'année 2026
- Le chercheur ou la chercheuse reste, durant la durée de son séjour, rémunéré par le CNRS et conserve son statut d'origine notamment en matière d'avancement et de retraite.
- L'institut dont relève le chercheur ou la chercheuse prévoit un environnement pour sa mission.
- Les dates de séjour effectif sont fixées par la Villa Médicis en fonction de ses disponibilités en matière d'hébergement.
- La Villa Médicis s'engage à mettre à disposition des chercheurs et chercheuses un logement ainsi qu'un espace de travail, éventuellement partagé, et à leur donner accès à la bibliothèque ainsi qu'aux différents espaces de vie collective accessibles aux résidents de la Villa Médicis (cafétéria, jardin, salon des résidents, etc.).
- Le règlement intérieur de la Villa Médicis s'applique à ces chercheurs et chercheuses.
- Les résidents ne peuvent pas accueillir des invités extérieurs dans leur logement, sauf demande et autorisation préalable de l'Académie.
- Toute publication concernant les travaux de recherche effectués par les chercheurs et chercheuses CNRS lors de leur séjour la Villa Médicis devra porter la mention « projet/publication réalisé dans le cadre de la résidence CNRS /Villa Médicis ».

DOSSIER DE CANDIDATURE

Date limite de candidature : 30 avril 2025

IDENTIFICATION

Civilité, NOM et Prénom du porteur/de la porteuse du projet		
Section du comité national de la recherche scientifique		
Établissement de rattachement (CNRS, Université de Nantes, etc.)		
Code Unité (UMR, UPR, etc.)		
Nom du laboratoire et/ou de l'équipe		
Pour les unités rattachées au CNRS	Institut principal	
	Délégation régionale	

Projet

Titre long du projet (150 caractères maximum)	
Acronyme du projet	

Curriculum Vitae du porteur/de la porteuse du projet (1 page maximum, indiquer spécifiquement les pages web et préciser les contrats en cours, en particulier ceux en lien avec le projet)

PROJET DE RECHERCHE 2026

–1 - **Résumé** (20 lignes maximum)

2 – **Mots-clés** (5 maximum)

–3- **Exposé scientifique du projet explicitant les points suivants** (4 pages maximum hors figures) :

- Objectif du projet (un soin particulier sera porté à l'explicitation de la/les dimensions de « recherche, arts et création »)
- Originalité du projet vis-à-vis de l'état de la question ou l'état de l'art
- Cohérence du projet de recherche avec le contexte institutionnel et géographique de Rome, et plus généralement de l'Italie
- Bénéfice d'un séjour à la Villa Médicis
- Les méthodologies à mettre en place
- Les résultats attendus et les livrables
- Besoins spécifiques (matériel, instrumentation, etc.)
- Durée du séjour souhaité, et périodes envisagées

Les dossiers de candidatures sont à adresser au plus tard le 30 avril 2025 à :

- La Villa Médicis : patrizia.cellivillamedici.it
- CNRS SHS : inshs.international@cns.fr et william.berthomiere@cns.fr